



F E P MANCE
POUSSINS MARCHEURS

**MANCE [Val de Briey]
FRANCE – Meurthe-et-Moselle**



**29^{ème} Marche Populaire
Internationale**

DIMANCHE 2 JUIN 2024



Parcours de 5 km – 10 km

Membre de la FFSP n°F0743
Visa FFSP N° 2024 54 116 E

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr

 [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)



INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Départ et arrivée :** Préau de l'Ecole rue de la Capitaine MANCE
54150 VAL DE BRIEY
- Horaires :** Départ de 07h00 à 14h00 pour les 5 et 10 km
Arrivée limitée à 17 heures.
- Parcours :** 5km – 10km, sans difficultés particulières.
Ouvvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent
obligatoirement être accompagnés.
- Licence
de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une
cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une
cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants gratuits
jusqu'à 16 ans). Portant les timbres de contrôle, elle donne droit
aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au
retour.
- Préinscriptions :** Avant le 25 mai 2024 pour les groupes. Sur place pour les
individuels
- Inscriptions :** Mr FANGMANN François
1 lotissement Vivin
LA MALMAISON 54150 MANCE Val de Briey
Téléphone : 03 82 46 18 76
Email : fep.mance.loisirs@gmail.com
- Récompenses :** aux groupes de plus de 10 participants
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle.
Possibilité de restauration à l'arrivée. *Un menu paella traiteur-
fromage-dessert au prix de 12€ sera proposé.*
- Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours.
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
**Ne pas s'éloigner des sentiers balisés,
Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.**
- Secourisme :** Premiers secours : Mis en place par l'association dès le départ.
Urgence : 112

*La marche aura lieu quelles que soient les conditions
météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal*

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté
N°012156 du 2 août 2001

